



Le Fonds de Garantie partenaire du Tour de France cycliste pénitentiaire

Le Fonds de Garantie a été créé en 1951 pour exercer une mission d'intérêt général : l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation dont les responsables sont non-assurés ou inconnus, et des victimes d'attentats et d'infractions. A ce titre, en 2008, il a ouvert près de 75 000 dossiers et réglé 456 millions d'euros d'indemnités, financés par un prélèvement sur les contrats d'assurance.

Par ailleurs, il mène des actions de recours contre les auteurs, afin d'obtenir le remboursement des sommes qu'il a versées.

Sensible à la souffrance des victimes, le Fonds de Garantie mesure aussi les efforts considérables que cela représente -parfois sur de longues années- pour les auteurs, et notamment les détenus. Ce faisant, les personnes incarcérées démontrent leur volonté de s'inscrire dans une démarche de réinsertion. Tout comme ils le prouvent en participant à cette aventure cycliste exceptionnelle qu'est le Tour de France cycliste pénitentiaire.

L'initiative prise par la Direction de l'Administration pénitentiaire revêt donc un sens particulièrement fort pour le Fonds de Garantie, qui est heureux de s'y associer au plus près - plusieurs cyclistes porteront ses couleurs au cours des étapes Chaumont-Dole et Bois d'Arcystade Charléty-.